

Ministère de la santé, Rapport anatomie et cytologie pathologiques, 15 avril 2012

15/04/2012

L'anatomo-cytopathologie (ACP) est une spécialité médicale qui possède une identité particulière au carrefour de la clinique, de l'imagerie et de la biologie. Elle ne peut être exercée que par des médecins qualifiés. La spécialité d'anatomie et cytologie pathologie, fédérée au sein du Conseil National des Pathologistes, avait sollicité le Ministre en charge de la santé afin notamment de constituer un groupe de travail pour aborder les problèmes spécifiques de la spécialité d'ACP. Le rapport rend compte de ces travaux organisés autour de cinq axes "démographie, formation" ; "structures, modes d'exercice, organisation territoriale" ; "données médicales" ; "qualité, sécurité, accréditation" ; "nomenclature, financement, aspects médico-économiques".

[Vous pouvez consulter en version PDF le rapport anatomie et cytologie pathologiques](#)